

Un tel état de choses constitue un danger pour la démocratie. Nous nous sommes toujours vantés que les méthodes constitutionnelles et parlementaires constituaient le meilleur moyen d'opérer des réformes. Si j'étais aujourd'hui à la place d'un grand nombre de pauvres sans-travail, pensez-vous qu'on pourrait me persuader d'attendre indéfiniment jusqu'à ce que le Parlement vienne à mon secours ou qu'une commission ait fait un rapport favorable et que le Parlement ait agi en conséquence? Je ne le pense pas. Je ne suis pas surpris que des gens commettent des crimes. Je ne préconise pas le crime—et je ne veux pas qu'on puisse me l'imputer—mais je dis que je ne suis pas surpris de voir des désespérés, des sans-travail commettre des crimes. Je n'en suis nullement surpris.

Je ne suis pas surpris non plus des progrès que fait le fascisme dans certaines parties du pays. Si un Gouvernement qui se prétend démocrate ne se décide pas à agir, les gens ne sont pas pour attendre indéfiniment. Ils vont s'y prendre d'une autre façon. Je répète qu'un Gouvernement qui, comme celui-ci, n'a encore rien fait de positif est une menace pour la démocratie au Canada. Je songe aux nombreux groupes de chômeurs que j'ai rencontrés. Sans doute plusieurs de mes honorables collègues en rencontrent autant dans leurs circonscriptions. Il m'arrive parfois de penser que, si ceux d'entre nous qui essaient de représenter les ouvriers rencontrent plus de chômeurs que les autres députés, c'est précisément parce que nous sommes les mandataires des ouvriers. Nous voyons ces groupes de chômeurs dans les refuges, dans les camps et dans les rues. Cette façon de les traiter au petit bonheur dure depuis huit ou dix ans. Une partie de ces hommes sont réduits au désespoir; les autres sont tellement découragés qu'ils ne seront jamais utiles au pays.

Je songe surtout à la jeunesse. Maintes fois il s'est fait chez nous des enquêtes pour savoir ce qu'il faudrait faire pour nos jeunes gens. On nous a soumis des projets destinés à procurer de la récréation. Cependant quand je vois un jeune homme de vingt ans, de vingt-trois ans ou de vingt-cinq ans qui n'a jamais travaillé, et ne travaillera jamais si cet état de choses continue, j'affirme que la situation est désespérée. Ces jeunes gens n'ont pas été formés au travail, ils n'ont aucune disposition pour cela et ils ne travailleront jamais. S'il n'y avait que cinquante jeunes gens dans cette situation, ou cent ou même mille, peut-être penserions-nous que cela n'est pas grave, mais nous en avons des dizaines de milliers, et tout ce que nous avons pu faire de mieux pour eux jusqu'ici a été de les envoyer dans des camps où ils ne reçoivent qu'une maigre pitance pour y pas-

ser ce qu'ils savent être des vacances sans fin, pour ainsi dire. Ils sont astreints à des tâches qui ne leur promettent aucun avenir, et ils le savent.

Je ne m'attarderai pas aujourd'hui sur les divers aspects de la situation. Nous avons prôné de temps à autre diverses mesures pratiques. Nous croyons que, quand un homme est privé de travail sans qu'il y ait de sa faute, l'Etat est obligé de lui procurer des moyens d'existence convenables et ne doit pas se contenter de lui accorder une pitance ou de lui faire la charité. Je ne demande pas qu'on lui fournisse les moyens de vivre convenablement sans aucune contribution de sa part. Quand j'examine les statistiques qu'on nous a lues ces jours derniers sur les conditions de logement dans presque toutes les villes canadiennes, j'en conclus qu'il y a assez de travaux à faire. Il y a beaucoup de travaux à exécuter au Canada et je prône la construction de maisons d'habitation parce que je ne connais aucun autre genre d'entreprise capable d'employer un plus grand nombre de chômeurs ou de profiter davantage au public.

Que pouvons-nous faire de ce côté? Le Gouvernement se propose-t-il de lancer une vaste campagne pour la construction de logements? Nous n'en avons pas entendu parler. Puis on nous demande d'où viendra l'argent. Ce matin, au comité de la banque et du commerce, un expert des Etats-Unis nous a dit qu'il est aujourd'hui très difficile de trouver des placements pour les capitaux. Certaines catégories de gens ont pu amasser tant d'argent, accumuler tant d'économies qu'ils ne savent pas comment placer cet argent dans des entreprises régulières. La même chose se présente au Canada.

Il est évident qu'on ne pourra pas obtenir un état de choses satisfaisant sans une redistribution considérable des revenus dans le pays. Pourquoi ne pas faire cela au moyen d'impôts? Nous n'avons cessé de réclamer en cette Chambre le relèvement de l'impôt sur le revenu. Je ne conçois pas que cet impôt ne soit pas plus élevé contre les gros revenus. Puis il y a l'impôt sur les héritages, impôt auquel le Parlement fédéral n'a jamais songé. Aucune raison n'empêche le Dominion d'y avoir recours, bien que certaines provinces s'en servent. L'autre jour, un homme fort estimable mourait, laissant deux millions de dollars à peu près uniquement à sa famille. Plusieurs décès, ces temps derniers, nous ont donné une idée du nombre de fortunes considérables accumulées par quelques-uns de nos concitoyens. Tout en reconnaissant l'habileté de ces gens et en tenant compte de considérations de ce genre, il faut convenir